



Convention relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale, signée à La Haye, le 15 novembre 1965. - Adhésion du Costa Rica.

Il résulte d'une notification du Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas qu'en date du 16 mars 2016, le Costa Rica a adhéré à la Convention désignée ci-dessus, qui est entrée en vigueur à l'égard de cet État le 1^{er} octobre 2016, conformément à l'article 28, troisième paragraphe, de la Convention .

